

# La Directive européenne Cadre sur l'Eau a 25 ans : où en est la Wallonie ?

Adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2000, la **Directive-Cadre sur l'Eau** (ou DCE, ou Directive 2000/60/CE) fixe un grand objectif commun : **préserver et restaurer la qualité de toutes les eaux en Europe** — qu'elles soient de surface (rivières, lacs, canaux, zones humides...) ou souterraines.

## Un objectif ambitieux : le bon état des eaux

Cette directive exige des états membres qu'ils se fixent **un objectif environnemental clair** : toutes les eaux de surface et souterraines doivent atteindre le bon état pour 2015 :

- **Le bon état écologique**, qui évalue la **qualité biologique** (présence d'espèces sensibles, diversité des poissons, macro-invertébrés, plantes aquatiques, etc.) et la **qualité physique et chimique** du milieu (température, oxygène, continuité écologique, etc.).
- **Le bon état chimique**, qui concerne la **concentration en polluants** dans l'eau (pesticides, métaux lourds, substances définies au niveau européen).
- **Le bon état quantitatif**, applicable aux eaux souterraines, qui signifie que les **prélèvements** (pompage) ne dépassent pas la **capacité naturelle de recharge** des nappes.

**La DCE laisse toutefois aux états membres la possibilité de reporter cet objectif jusque 2027.**

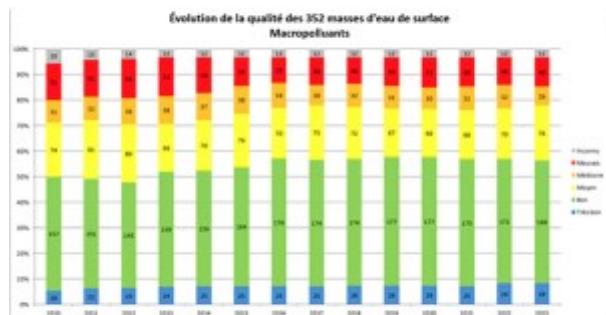
En Belgique, la gestion de l'eau est une compétence régionale. Pour répondre aux exigences de la DCE, la Région élabore tous les six ans des plans de gestion par bassin hydrographique. Ces plans regroupent les actions à mener pour améliorer la qualité de l'eau et limiter les pressions exercées par les activités humaines sur les quatre grands bassins hydrographiques de Wallonie : la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Moselle.

Nous sommes actuellement à mi-parcours du troisième programme de mesures (Cycle 2022-2027).

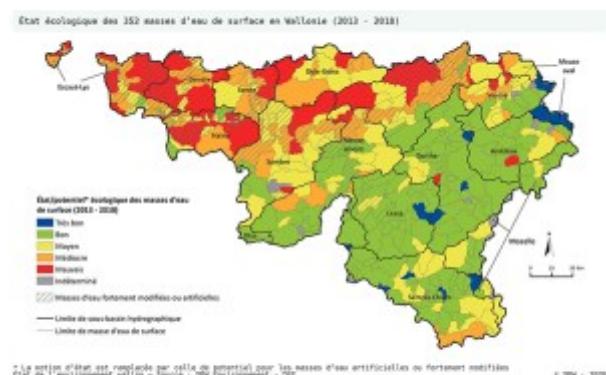
## Où en est la Wallonie ?

En Wallonie, la qualité de l'eau est mesurée à l'échelle de territoires géographiques cohérents appelés « masses d'eau ». On dénombre 352 masses d'eau de surface et 34 masses d'eau souterraines.

Aujourd'hui (25 ans après l'adoption de la DCE), **seuls 41% des masses d'eau de surface et 59% des masses d'eau souterraines atteignent le bon état**. Si le programme de mesures actuel est intégralement mené à bien, 57% des masses d'eau de surface et 62% des masses d'eau souterraines atteindront le bon état en 2027.



Evolution de la qualité des 352 masses d'eau de surface - Macropolluants



Etat écologique des 352 masses d'eau de surface en Wallonie (2013 - 2018)

## Pourquoi est-ce si difficile ?

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics et les acteurs privés (entreprises, exploitations agricoles, ménages) et les budgets alloués, **la Wallonie n'atteindra donc pas les objectifs de la DCE en 2027.**

Des efforts supplémentaires doivent donc être réalisés dans plusieurs domaines :

- l'assainissement des eaux usées,

- la réduction des polluants industriels et agricoles (nitrates, pesticides, micropolluants)
- la restauration des écosystèmes aquatiques.

D'autant plus que les changements climatiques accroissent les pressions sur l'eau.

Les Contrats de Rivière de Wallonie ([Contrats de rivière de Wallonie - L'Environnement en Wallonie](#)) et leurs partenaires agissent au quotidien pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Vous pouvez également y contribuer :

- En réduisant votre consommation d'eau et de produits chimiques
- En vous raccordant à l'égout ou en vous équipant d'une microstation d'épuration (des primes existent)
- En consommant des aliments peu transformés produits localement de manière agroécologique
- En vous engageant dans la restauration des écosystèmes aquatiques aux côtés des associations environnementales

---

## Plus d'informations :

- Directive Cadre sur l'eau :

<https://environnement.wallonie.be/home/milieux/eau/concepts/directive-cadre-sur-l-eau.html>

- État de l'environnement wallon - Indicateurs "Eau" :

<https://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%201.html>

- Plans de gestion des districts hydrographiques

<https://environnement.wallonie.be/home/milieux/eau/etat-des-eaux/plans-de-gestion.html>